



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 2 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CHARBONNIER Julien, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline

Étaient représentés : Mme et M. GAYET Coline, JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Était excusé : M. LASCAUX Sébastien

Secrétaire de séance : Mme ROCHELOIS Chantal

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme ROCHELOIS Chantal est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1-2024 Pôle éducatif
 - 2-2024 Demande de subventions
 - 3-2024 Convention communauté de communes
 - 4-2024 Entretien chaudières logements
 - 5-2024 Changement fournisseur de gaz
 - 6-2024 Minibus et associations
- Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte-rendu de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité.

1-2024 POLE EDUCATIF

Monsieur GARNIER Jean-Philippe fait part à l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec l'architecte concernant le marché pôle éducatif, chaque lot a reçu des offres, 52 réponses pour 11 lots. L'aspect prix et l'aspect technique ont été regardés, la tendance est en dessous du montant prévisionnel mais quelques précisions sont à apporter sur certains lots.

Le chantier devrait débuter en avril 2024.

Des réunions de travaux auront lieu au départ tous les 15 jours avec l'entreprise gros-oeuvre, et une fois par semaine pour les autres lots.

Le déplacement des containers et le démontage du garage devront être réalisés avant le début des travaux.

Les besoins financiers sont présentés à l'assemblée pour ce dossier :

1/A court terme

Un crédit à court terme sera nécessaire :

=> pour le préfinancement du FCTVA : 461 160 € : à actualiser avec le chiffrage réel –
Dossier de prêt à déposer après le vote du budget 2024

=> pour le préfinancement des subventions : 1 866 000 €. Compte-tenu des avances de subventions versées au démarrage des travaux, le besoin de financement représente 1 369 000 €.

2/A long terme

A ce jour, le besoin de financement à long terme correspond à l'autofinancement de 20% soit 439 000 €.

Dossier de prêt à déposer après le vote du budget 2024.

Trois banques ont été sollicitées : la Banque des Territoires, CACF et la Banque Postale.

1) La Banque des Territoires

La Banque des Territoires ne propose pas de crédits à court terme.

2) CACF

Court terme en attente de subventions DETR 2023 – CD 03 Tranches 2023 et 2024

836 300 € sur 1 an

Taux proposé : 3,80 % (validité jusqu'au 29/02/2024)

Frais de dossier : 0,1 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer le dossier définitif concernant la demande de subvention au Conseil Départemental.

Le pôle éducatif :

Il est proposé de déposer un dossier DETR (comme déjà évoqué l'année dernière) concernant ce dossier pour un montant de travaux de 1 152 000 € HT pour la tranche 2024 pour une aide demandée de 562 200 €.

L'accord définitif sera demandé au Conseil Départemental concernant le dossier RCVCB lorsque les offres du marché ainsi que les devis seront validés.

Des subventions européennes et CEE seront également demandées pour ces travaux.

Les autres travaux 2024 :

Travaux voirie :

Des travaux importants de voirie sont à réaliser avec une tranche ferme en 2024 et une tranche ferme en 2025, l'ATDA a été sollicitée pour faire une estimation du tarif de ces travaux.

Une demande de subvention sera demandée au Conseil Départemental pour ce dossier.

Des travaux supplémentaires de voirie seront également à faire, des devis seront demandés et un dépôt de dossier de subvention au titre de la « solidarité » pour un montant minimum de 10 000 € pour 5 000 € d'aide sera déposée au Conseil Départemental.

Délibération 2-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer deux dossiers au Conseil départemental (voirie et solidarité) ainsi qu'un dossier DETR, CEE et aide européenne pour le pôle éducatif.

3-2024 CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire présente au conseil la convention pluriannuelle (2024-2026) entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et la commune portant sur la mutualisation de moyens humains et techniques et la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de la mission de sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments publics.

La mission, mise en œuvre de manière coordonnée et complémentaire avec les services du SDE03, a pour objectifs :

- d'accompagner la mise en œuvre effective des projets de rénovation énergétique,
- d'assurer un suivi et une bonne gestion des bâtiments à la suite des travaux,
- d'accompagner les communes dans la mise en place d'une stratégie globale d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles.

Cette convention a pour objectifs :

- d'encadrer les modalités de mise à disposition du personnel, y compris le partage du reste à charge entre la communauté de communes et les communes bénéficiaires, à hauteur de 0,87 € par habitant,

- d'encadrer les modalités de mutualisation de moyens techniques permettant l'accomplissement de la mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments publics et de prévoir une contribution de 0,38 € par habitant,
- d'encadrer la constitution d'un groupement de commandes,
- d'encadrer la demande de financements en lien avec la mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il est proposé aux conseillers municipaux :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention,
- de prévoir la contribution annuelle de la commune dans le cadre de la mutualisation du poste d'agent de maîtrise sobriété énergétique à hauteur de 0,87 € par habitant, soit de 559.41 € en référence à la population de 2020,
- de prévoir la contribution de la commune dans le cadre de la mutualisation des moyens techniques à hauteur de 0,38 € par habitant, soit de 244.34 € en référence à la population de 2020,
- de désigner un représentant pour la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

Délibération 3-2024 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- d'inscrire annuellement les crédits relatifs à ces dépenses,
- de désigner Mme SERGERE Maryline comme représentante pour la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

4-2024 ENTRETIEN CHAUDIERES LOGEMENTS

M. CLUZEL Damien explique que l'entretien des chaudières est normalement à réaliser par les locataires.

Pour s'assurer du bon entretien des chaudières installées dans les logements communaux, la commune souhaite organiser l'intervention d'un professionnel et refacturer aux locataires le coût de la prestation. Pour 2024, le montant est de 77,24 € HT. Le remplacement des pièces reste à la charge de la commune.

Il y a 7 logements avec 7 chaudières à contrôler :

- 3 rue de la Motte
- 3 rue Saint Julien
- 1 rue de la Garenne

Madame le Maire propose de réaliser l'entretien de ces chaudières et de refacturer cette dépense aux locataires.

Délibération 4-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refacturer aux locataires le prix de l'entretien de leur chaudière.

5-2024 CHANGEMENT FOURNISSEUR DE GAZ

Madame le Maire explique à l'assemblée que la commune possède un contrat avec Primagaz concernant les chaudières gaz.

Une consultation a été réalisée avec Vitogaz qui permet de bénéficier d'un tarif négocié grâce à l'association des Maires Ruraux : 985 € HT la tonne.

Un compteur serait installé sur toutes les cuves des appartements : 15 € l'abonnement.

- Pour les logements rue de la Motte il serait installé une cuve pour les 3 logements avec 3 compteurs.
- Pour les logements rue Saint Julien il serait installé 3 cuves avec 3 compteurs
- Pour le logement rue de la Garenne il serait installé une cuve pour le logement et l'Ecole avec un seul compteur, la commune refacturera le gaz consommé pour le logement.

Délibération 5-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de changer de fournisseur de gaz et d'autoriser Madame le Maire à refacturer le gaz pour le logement rue de la Garenne.

6-2024 MINIBUS ET ASSOCIATIONS

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le minibus de la commune est mis à disposition gratuitement pour les associations et chacune d'elles devant réaliser le plein lorsqu'elle l'utilise.

Concernant les déplacements pour les sorties du centre de loisirs, et par le CCAS pour accompagner les aînés faire leurs courses, le plein est réalisé par la commune.

Un tableau de bord est à remplir par tous les utilisateurs, la consommation moyenne est de 7.7l /100 km. Depuis l'achat il y a 5 ans, il a été réalisé 28 481 km soit environ un coût de 790 € de carburant /an.

L'accumulation de petits remplissages, endommage la jauge et génère des réparations coûteuses.

Une réflexion est en cours pour palier à cette difficulté.

Madame le Maire propose à l'assemblée de réunir les associations qui utilisent le minibus afin de définir comment procéder pour effectuer le plein de ce dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'assurance ne remboursera que 1 307.83 € sur les réparations du chauffage du centre socioculturel suite à l'orage du 14 août 2023, pour une facture de 11 910 € TTC.

Une réunion publique a eu lieu concernant le projet d'épicerie participative à laquelle 70 personnes ont assisté, en présence d'un représentant de l'association « bouge ton coq » qui a présenté la démarche et répondu aux nombreuses questions des participants.

52 questionnaires ont été retournés complétés, ils ont servi de base à la discussion.

Une prochaine réunion est programmée pour travailler les différents points de mise en route d'un tel projet. Des groupes vont se mettre en place sur les aspects matériels, local, gestion des fluides eau et électricité, fonctionnement, la commune sera l'interlocuteur.

La commune de Cressanges est lauréate d'un appel à projet « Villages d'avenir » présenté via la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Mmes LACARIN et SERGERE ont assisté à deux réunions de lancement. La thématique fédératrice du dossier est la question du « logement », (les types de besoins, la vacance...). Il permettra l'actualisation de notre dossier de revitalisation « centre bourg »

Beaucoup de courrier arrivent en mairie pour des projets photovoltaïques.

Mme LACARIN et Mme SERGERE font part à l'assemblée de leur rencontre avec RTE concernant un projet de construction d'une centrale électrique.

Les travaux concernant la toiture de la sacristie ont débuté. Des consignes nous ont été données sur le plan architectural (type de tuiles, bordures...). La question de l'utilité de la cheminée existante a été posée, faut-il la conserver ?

Séance levée à 22h45.